



## COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

### COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Préavis 03-2025 : Demande de crédit complémentaire de CHF 170'000 pour la réalisation d'une cave communale et locaux ainsi que la remise à neuf l'étanchéité de la terrasse de la maison Bondzérane

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La Commission de Gestion et des Finances (CoGeFin) est composée de :

Richard Gerritsen Président,  
Margaret Jacob  
Eric Le Royer  
Alain Palombini  
Lancelot Frick

Lors de la séance d'information du 09 mai 2025, M. Claude Olivier Rosset, Syndic et Mme Marie Claude Liang Municipale ont répondu aux questions de la Commission. Nous les remercions de leur disponibilité et pour les réponses fournies aux questions écrites par la commission.

Ces nouveaux locaux étaient prévus pour abriter un local pour le bureau du Conseil et les commissions et une cave communale pour le stockage du vin communal. Mais au cours du projet l'affectation des locaux a fortement varié, entre autre avec la mise en place du chauffage à distance (CAD). L'installation électrique est devenue plus complexe et passe de quelques milliers de francs à CHF 40'000. En plus la Municipalité pensait que ces locaux pouvaient servir comme locaux d'archives de la commune. Mais après étude ces locaux ne semblent pas convenir.

L'augmentation du coût de 176% des appareils sanitaires est assez incompréhensible car le projet de 2022 prévoyait déjà des toilettes aux normes handicapés.

L'étanchéité de la terrasse de la maison Bodzérane n'est pas nouvelle car déjà prévu dans le préavis initial en 2022 mais non réalisé jusqu'à maintenant car des problèmes supplémentaires sont survenus et des analyses sont en cours.

Dans ce projet aussi nous nous étonnons que la Municipalité a seulement été informé au mois de janvier de ce dépassement d'environ 25%. Dans ce projet aussi les dépassements étaient connus depuis un certain temps. Comme dans le préavis précédent nous déplorons un manque de suivi financier et qu'il fallait attendre fin janvier 2025 pour constater les dépassements.



**COMMUNE DE BOUGY-VILLARS**  
**COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

Aujourd'hui nous n'avons pas le choix d'accepter ou de refuser ce préavis. Comme dans le préavis 2-2025 on est mis devant le fait accompli car le gros du travail a déjà été effectué.

Par contre nous estimons que tous les frais occasionnés par le chauffage à distance doivent être imputé à ce projet.

En vu de cette situation nous vous proposons :

D'accepter le préavis 3-2025 :

D'accorder un crédit complémentaire de CHF 170'000

D'imputer les frais occasionnés par le CAD au projet CAD

De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune


Pour la Commission des Finances et de Gestion

  
R. GERRITSEN

  
Eric Le Royer

  
A. Palombini

  
M. Jacob



L. Frick